



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20231005-DBC20231005\_01-DE  
Reçu le 16/10/2023  
Publié le 16/10/2023

N° DBC 20231005-01

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

17

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix  
délibératives : 2

Total votants : 17

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 Octobre 2023 à 13H**

**Date de la convocation :** 28 Septembre 2023

**Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 05 octobre 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.**

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Patrice BION, Georges LOPEZ.

**Membres du Bureau absents excusés :**

Didier ROMEUF, Olivier CHAMBON, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN (représenté par Patrice BION), Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Bernard VIGNAUD, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT

**Membres du Bureau ayant donné procuration :**

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**ENGAGEMENT DANS UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) AVEC L'ADEME (AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE) ET SOLLICITATION DES AIDES FINANCIERES DEDIEES**

**Rapporteur :** Rachel BOURNIER, Vice-Présidente

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM), et notamment les compétences obligatoires 1.2 « Actions de développement économique » et 1.4 « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » et la compétence supplémentaire 2.1 « Protection et mise en valeur de l'environnement [...] et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ;

**Considérant** le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026 de TDM approuvé le 20 février 202 ;

**Considérant** le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de TDM approuvé le 24 juin 2021 ;

## AR Prefecture

063-200070712-20231005-DBC20231005\_01-DE  
Reçu le 16/10/2023  
Publié le 16/10/2023

**Considérant** le plan d'actions Économie Circulaire approuvé le 25 mai 2023 dans le cadre de la Démarche Référentiel Économie Circulaire (DREC) portée par l'ADEME (agence de la transition écologique) ;

La rapporteur informe que la mise en œuvre opérationnelle du PCAET 2020-2026, du CRTE et du plan d'actions Economie Circulaire peut bénéficier d'un soutien de l'ADEME, sous la forme d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) où le versement de subventions est conditionné à l'atteinte d'objectifs fixés en amont. Cette démarche s'inscrit dans la durée (4 ans). Elle se base sur les deux référentiels Climat-Air-Énergie (CAE) (ex-Cit'ergie) et Économie Circulaire réunis dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique.

Les COT sont destinés aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) engagés dans un CRTE et qui témoignent d'une ambition et d'une volonté fortes de développer une politique territoriale et transversale de transition écologique, notamment sur les sujets d'économie circulaire, de climat, d'air et d'énergie, quel que soit leur degré de maturité sur ces thématiques.

Les COT sont constitués de 2 phases :

- la Phase 1 non renouvelable de 18 mois maximum, qui permet aux EPCI de :
  - renforcer leur diagnostic territorial au regard d'un 1<sup>er</sup> audit de leur politique basé sur les référentiels CAE et Économie Circulaire ;
  - mettre en place/mobiliser une gouvernance transversale interne et externe ;
  - élaborer leur plan d'actions en tenant compte des objectifs propres à leur territoire et aux actions déjà engagées.
- la Phase 2 de 3 ans, qui permet aux EPCI de :
  - mettre en œuvre le plan d'actions et mettre à jour les bases de données ;
  - organiser leur évaluation, avec un dernier audit au bout de 4 ans basé là-encore sur les référentiels CAE et Économie Circulaire.

L'ADEME accorde aux EPCI signataires d'un COT une enveloppe financière de 350 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1, et aide additionnelle variable de 275 000 € maximum en phase 2) qui permet par exemple de financer le recrutement d'une chargée de mission, des études complémentaires, de l'animation, de la communication, de la formation et la mise en œuvre d'actions. En outre, l'ADEME les accompagne méthodologiquement et techniquement.

L'audit final réalisé à la fin de la Phase 2 du COT mesure la progression des EPCI et permet le versement proportionnel de l'aide variable selon l'atteinte des objectifs précisés en fin de Phase 1.

La rapporteur souligne que le programme Territoire Engagé Transition Écologique et la signature d'un COT représentent une opportunité d'accélérer la transition écologique du territoire, mais également d'améliorer la transversalité de la gouvernance et des actions menées en la matière.

## AR Prefecture

063-200070712-20231005-DBC20231005\_01-DE  
Reçu le 16/10/2023  
Publié le 16/10/2023

Ayant entendu l'exposé qui précède,  
Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **s'engage** dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique proposé par l'ADEME et dans un COT;
- **Sollicite** les aides financières dédiées ;
- **Autoriser** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 17	Membres du Bureau présents : 17	Représentés : 2
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 17	Pour : 17	Contre : 0
Abstentions :	Membres présents sans voix délibératives :	Non participation :

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

**AR Prefecture**

063-200070712-20231005-DBC20231005\_01-DE

Reçu le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023